

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENVIRONNEMENT

Cahors, le 20 avril 2023

Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) stratégique du 19 avril 2023

Le comité stratégique de la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Lot s'est réuni le 19 avril 2023 sous la co-présidence de la préfète du Lot et du procureur de la République de Cahors.

Elle a pour but d'améliorer **l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique en matière d'environnement**. Cette instance favorise une **meilleure coordination des services et établissements publics** de l'État agissant dans les **domaines de l'eau et de la nature** au sein du département. Elle définit un plan d'actions et un plan de contrôle en vue de préserver les milieux naturels, l'eau et la biodiversité.

Ce sont près de 15 structures qui participent à cette mission-interservices (administrations, police et gendarmerie, Office français de la biodiversité, gestionnaire des réserves naturelles...) permettant de traiter une diversité de sujets, depuis l'assainissement collectif, les milieux humides, la préservation des rapaces, jusqu'aux captages d'eau potable ou encore la chasse.

L'été 2022 a vu une mobilisation particulièrement forte des services de l'État sur la gestion des effets de la sécheresse. Compte-tenu de la situation qui reste préoccupante, une attention particulière est portée, dès ce printemps 2023, sur des **mesures d'anticipation de la sécheresse**, en particulier en matière de gestion et d'économie d'eau ainsi que de prévention des feux de forêts. Ainsi, des actions de formation des élus et de communication du public sont en cours sur les **obligations légales de débroussaillage** qui permettent de protéger les habitations et la forêt ainsi que de faciliter l'action des pompiers.

En ce qui concerne les contrôles, les services de l'État y ont consacré, en 2022, près de 1 600 jours dans le département, comme lors de l'année 2021. Environ 220 situations se sont révélées non-conformes à la réglementation et ont entraîné des suites administratives ou judiciaires. Pour exemple, le Groupement de Gendarmerie du Lot et l'Office français de la Biodiversité ont conduit des contrôles communs sur la sécurité à la chasse.

Compte-tenu de ses impacts sur la faune et la flore, la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels a fait l'objet de plus d'une centaine de contrôles. Ces contrôles seront reconduits en 2023.

Mme la préfète et M. le procureur ont convenu des priorités de contrôle pour l'année 2023 (cf ci-dessous) et de la nécessaire articulation, en cas de contrôles non conformes, entre suites administratives et judiciaires. M. le procureur a rappelé que des poursuites judiciaires sont systématiquement engagées en cas de dommages irréversibles à l'environnement, de réitération des infractions ou de menaces aux agents contrôleurs.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex

Les priorités du plan de contrôle définies pour l'année 2023 sont les suivantes :

- la prévention des **pollutions** (urbaines, agricoles et industrielles) et notamment le respect des plans d'épandage ;
- le respect des **restrictions d'usages de l'eau** en période de sécheresse et le contrôle des prélèvements ;
- la **prévention des départs de feux** et de leur propagation ;
- la **sécurité à la chasse**, pour les chasseurs et pour les usagers de la nature ;
- la préservation des **espèces protégées** (faune et flore) et des milieux naturels ;
- la préservation des **milieux aquatiques et humides**.

Le détail du bilan des contrôles 2022 et du plan prévisionnel 2023 sera prochainement disponible sur le site internet des services de l'État.